

Ville de Lempdes
Accueil de Loisirs / TAP
2014 / 2015



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs :

Secteur Bourgnon
Secteur Fleurie
Secteur Les Vaugondières
Les Gandailat

1 / OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En appliquant la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013, la Ville de Lempdes a souhaité proposer aux enfants lempdais une qualité éducative, fournie par la richesse de son territoire. Le principe est d'aménager des rythmes d'apprentissage pour le bien être des enfants.

Depuis le 6 Janvier 2014, le Temps d'Activités Périscolaires les lundis, mardis et jeudis de la Ville de Lempdes est déclaré en Accueil de Loisirs Sans Hébergement de 15h30 à 16h30.

Le TAP est un temps d'animation visant à favoriser :

- **Le plaisir de découvrir,**
- **Le développement de la curiosité,**
- **L'épanouissement des enfants.**

Les objectifs généraux de l'ALSH-TAP :

- Contribuer au développement harmonieux de sa personne, solliciter ses facultés motrices
- Mettre en place un panel d'outils pour s'ouvrir à la diversité culturelle, sportive...permettant de découvrir diverses activités
- Donner la possibilité à chacun d'éveiller sa curiosité, sa curiosité
- Favoriser l'ouverture sur la cité et de son environnement
- Valoriser le tissu local et associatif

2 / LA PLACE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISOLAIRES

L'ALSH des activités périscolaires se déroule après le temps d'enseignement de l'après midi de 15h30 à 16h30

Ce temps se place après le temps scolaire. C'est un lien entre l'enseignement, l'apprentissage et la découverte. Il est gratuit et non obligatoire. Il a pour vocation de donner la possibilité aux enfants de découvrir et de pratiquer de nouvelles activités ayant trait à différents domaines : sports, culture, art, langues, sciences...

La liaison enseignant / ALSH-TAP doit se faire dans une logique de prise en charge cohérente au sein de l'école.

La communication est pour cela primordiale. Des temps de rencontres réguliers seront mis en place avec les directrices d'écoles, les directrices des ALSH des activités et le responsable du Service Enfance Jeunesse de manière à ce que chacun puisse trouver sa place et que l'enfant soit au cœur du projet. Les problèmes devront être discutés. Deux réunions seraient souhaitables par an et plus si nécessaire. La participation des responsables TAP-ALSH ainsi que les référents au conseil d'école sera la bienvenue.

Etablissements scolaires concernés par le TAP-ALSH

ÉTABLISSEMENTS	Publics : 6	Total : 6
Écoles maternelles	- « Le Petit Prince » - Bourgnon - Gandaillat	3
Écoles élémentaires	- La Fleurie - Le Bourgnon	2
Écoles primaires	- Les Vaugondières	1

3/ LES MOYENS

3.1 MOYENS HUMAINS

90 % des enfants participent au TAP-ALSH. Afin de se conformer aux exigences réglementaires fixées par le Code d'Action Sociale des Familles, la mairie applique 1 intervenant pour 18 enfants pour les plus de 6 ans et 1 intervenant pour 14 enfants pour les moins de 6 ans.

L'équipe du TAP-ALSH sur l'ensemble des écoles des élémentaires est d'environ de 48 intervenants par jour (21 pour les maternelles / 27 pour les élémentaires)

Les intervenants sont divers : animateurs titulaires, ETAPS, Dumistes, animateurs vacataires, ATSEMS, associations, enseignants, auto-entrepreneur....

De manière à garder des repères pour les enfants, les familles, les intervenants, l'équipe du Service Enfance Jeunesse a pris le parti de nommer un référent en plus du directeur sur les écoles élémentaires.

Ce référent sur place réglera les éventuelles interrogations de ce temps là (soucis médical / enfant absent / ...).

Secteur Bourgnon :

Directeur : Anne Cimitro

Référent : Christelle Péquay

Secteur La Fleurie :

Directeur : Philippe Berger

Référent : Marlène Philippe

Secteur Vaugondières / Gandaillat :

Directeur / Référent : Christelle Brunel

Le choix de la Ville de Lempdes est de faire intervenir des animateurs et intervenants extérieurs seulement pour les enfants de l'élémentaire.

Pour les écoles maternelles, afin de créer environnement sécurisant et force de repères, les intervenants des écoles maternelles lors du TAP sont majoritairement les ATSEMS et des animatrices « Petite Enfance » de l'ALSH. Une personne supplémentaire est également présente afin de pouvoir permettre un réveil échelonné pour les enfants ayant le besoin d'un temps de sieste et de répondre au mieux aux rythmes de chacun.

Les associations lempdaïses sont mobilisés pour ce Temps d'Activités Périscolaires :

TISSU ASSOCIATIF MOBILISE	INSTALLATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	ESPACES NATURELS
<ul style="list-style-type: none"> - FJEP Danse - FJEP Judo - ASC AIA Rugby - Lou Balladaire - Les doigts de Fée - Clim@63 - Lempdes BMX - Pétanque de Lempdes - Yoseikhan Budo - Rire et Mieux Etre - Basket Club de Lempdes - Lempdes Sports Natation - Step Gym Tonic (Zumba) - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Maison des sports : grande salle multisports, salles de sports de combats, modulaire, de tennis de table, de musculation... - Terrain de BMX - Piste d'athlétisme - Bulle (1) et courts de tennis (3) - Skate parc - Plaine de jeux du marais - Plateau extérieur de « Tir à l'arc » - COSEC - Piste de modélisme (2) - Terrain de pétanque - Stade du Bourgnon - Médiathèque communautaire - Espace culturel de « La 2Deuche » - École de musique - Maison des associations 	<ul style="list-style-type: none"> - Arborétum - Parc de la Mairie - Les collines

Les activités proposées :

ARTISTIQUES	SPORTIVES	CULTURELLES / AUTRES
<ul style="list-style-type: none">- Danse- Chorale- Rigologie- Vidéo- Peinture- Musique- Spectacles- Création sonore- Atelier Chansons- Relaxation- ...	<ul style="list-style-type: none">- BMX- Tennis- Multisports- Rugby- Yoseikan Budo- Jeux de coopération- Beach volley- Cirque- Basket- ...	<ul style="list-style-type: none">- Danses traditionnelles- Approche musicale- Jeux traditionnels- Démarche sur le goût- Environnement- Jeux de société- Informatique- Contes- BD- Photos- ...

3.2 MOYENS MATERIELS

Les TAPS fonctionneront au sein de l'école et dans son environnement proche. Si les conditions d'accueil le permettent, nous n'utiliserons pas les salles de classe déjà occupés par les temps d'enseignements et éviter ainsi éviter ainsi la confusion école-TAP et sortir l'enfant du lieu purement scolaire.

Pour les maternelles, il sera difficile de faire autrement.

Les lieux de stockage sont limités. L'équipe du Service Enfance Jeunesse s'efforcera de faire réaliser des armoires ou autres lieux de stockage.

Les lieux d'accueil par école :

	ÉCOLE DU BOURGNON	ÉCOLE DE LA FLEURIE	ÉCOLE DES VAUGONDIÈRES
DANS L'ÉCOLE	<ul style="list-style-type: none"> - une cour - un préau - un stade - une salle d'activité - une salle informatique - une salle BCD - 8 salles de classes - 2 salles de restaurant <p style="text-align: center;">MATERNELLE BOURGNON</p> <ul style="list-style-type: none"> - une cour - un préau - une salle d'activité - 4 salles de classes 	<ul style="list-style-type: none"> - une cour - un préau - une salle d'activité - une salle informatique - une BCD - 8 classes - une cour - un coin compacté - un coin jardin <p style="text-align: center;">MATERNELLE FLEURIE « Le Petit Prince »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une cour - Une salle de motricité - Une salle de garderie - 3 salles de classes 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 cours - 2 préaux - un plateau de sports - une salle de motricité - une salle d'activité - une salle informatique - une salle artistique - 5 salles de classes - une BCD <p style="text-align: center;">MATERNELLE GANDAILLAT</p> <ul style="list-style-type: none"> - une cour de récréation - une salle d'activité - une salle de garderie - 2 salles ALSH - 2 salles de classe - un algeco - une prairie - un barnum
SECTEUR PROCHE ÉCOLE	<ul style="list-style-type: none"> - Salle des fêtes - Ecole de musique - Mur d'escalade - Terrain de pétanque 	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurant scolaire (2 salles) - COSEC - Petit gymnase du collège - Salle d'activité du collège 	
SECTEUR PLUS ÉLOIGNÉ	<ul style="list-style-type: none"> - Parc de la Mairie - Bibliothèque - La 2Deuche - Maison des associations 		<ul style="list-style-type: none"> - Médiathèque - Parc de la Mairie
POUR TOUS : MAISON des SPORTS et PARC des SPORTS AVEC TRANSPORTS			

4/ LE PUBLIC

Voici les effectifs pour la rentrée scolaire 2014/2015 :

ECOLES ELEMENTAIRES	EFFECTIFS :
LE BOURGNON	
LA FLEURIE	
LES VAUGONDIERES	
ECOLES MATERNELLES	EFFECTIF :
LA FLEURIE	
GANDAILLAT	
LE BOURGNON	
LES VAUGONDIERES	

4.1/ LES RYTHMES CHRONO BIOLOGIQUES

Maternelles :

Ages	Physiques	Intellectuels	Affectifs	Sociales	Activités
3/5 Ans	Besoin de sieste 4 repas Pas de notion de danger Pas de capacité physique Beaucoup d'énergie	Curieux Petite concentration Pourquoi ?? Influénçable Observateur Pas de notion de temps	Grande sensibilité Besoin d'affection Complexe d'Œdipe Besoin de sécurité Proximité de la mère	Age du « non » Possessif Non préteurs Egocentrisme Autonomie	Dessin Chants Histoires Rondes Activités manuelles

Elémentaires :

Ages	Physiques	Intellectuels	Affectifs	Sociales	Activités
6 / 8 ans	Ressemblance fille / garçons Energique	Curieux, naïf et influençable Pas de repères espaces / temps Besoins d'explications	Besoin d'affection Confiance Besoin de sécurité	Besoin de responsabilité	Jeux de coopération Jeux de mémoire Activités manuelles
9/11 ans	Dynamique Besoin de se dépenser Refus de toilette Bagarre	Facilité d'appréhender Début d'autonomie Responsabilité	Cherche autonomie Attention	Rapports conflictuels Séparation garçon / fille Idée de domination	Jeux physiques Jeux de compétitions

5 / ORGANISATION GENERALE

	7h30-8h30	8h30- 12h	12h-13h45	13h45- 15h30	15h30-16h30	16h30-1830
LUNDI	Garderie	Temps d'enseignement	Pause méridienne	Temps d'enseignement	TAP	Garderies Etudes
MARDI	Garderie	Temps d'enseignement	Pause méridienne	Temps d'enseignement	TAP	Garderies Etudes
	7h30-8h30	8h30- 11h30	11h30 -12h30	13h30-18h30		
MERCREDI	Garderie	Temps d'enseignement	Garderie / liaison restauration scolaire (11h30-13h15)	ALSH (13h30-18h30) USEP (13h30-16h30)		
	7h30-8h30	8h30- 12h	12h-13h45	13h45- 15h30	15h30-16h30	16h30-1830
JEUDI	Garderie	Temps d'enseignement	Pause méridienne	Temps d'enseignement	TAP	Garderies Etudes
	7h30-8h30	8h30- 12h	12h-13h45	13h45- 15h30	15h30- 1830	
 VENDREDI	Garderie	Temps d'enseignement	Pause méridienne	Temps d'enseignement	Garderies Etudes	

Pour les élémentaires :

Le référent arrivera à 15h afin d'ouvrir aux intervenants. Les intervenants arrivent entre 15h et 15h25 afin d'installer leur animation. Le temps scolaire se finit à 15h30.

La répartition des enfants dans chaque groupe d'activités se fait entre 15h30 et 15h40. Les enfants se rangent dans leur calme devant l'animateur de leur activité. Nous demandons aux intervenants de veiller à ce que tout se passe bien dans la cour pendant ces 10 minutes. A 15h40 maximum, chaque intervenant prend son groupe et part en activité jusqu'à 16h25. Durant ce temps, aucun parent ne pourra récupérer son enfant.

Suite à l'activité, les intervenants ramèneront les enfants dans la cour pour que le personnel communal puisse procéder à la sortie des enfants. Certains enfants rentreront chez eux, les autres seront confiés au personnel des études.

Les lieux devront être rangés avant le départ des intervenants.

Pour les maternelles :

La répartition des enfants dans les groupes se fait par les ATSEMS. Une personne communale en plus des ATSEMS, surveillera le temps de sieste et enverra les enfants réveillés dans leur groupe respectif (réveil échelonné).

Les animations ont lieu en fonction des cycles scolaires :

Maternelle (de la petite à la grande section de maternelle), cycle 2 : CP-CE1, cycle 3 : CE2-CM1-CM2, pour que les différentes animations soient adaptées à l'âge des enfants.

Nous avons choisi de fonctionner par cycles de vacances à vacances (de 6 à 8 semaines) pour plus de repères pour les familles et pour la découverte complète des animations mises en place.

5.1 INSCRIPTIONS / LISTE D'ATTENTE

Pour les élémentaires :

En fin de cycle, chaque enfant recevra via son enseignant, le planning des activités proposées le cycle suivant. Il aura la semaine pour rendre sa fiche complétée et signée par ses parents. Cette fiche fera office d'inscription. Il choisira ses activités par ordre de préférence.

En fin de semaine, le référent récupérera toutes les feuilles et transmettra au Service Enfance Jeunesse qui établira les listes d'enfants par jour et par activité. Elles seront remises aux intervenants par le référent chaque jour d'activité.

Le nombre d'enfant par activité étant limité, ceux-ci n'auront pas forcément leur premier choix. Nous essaierons dans la mesure du possible d'équilibrer sur la semaine les 1^{er}, 2^{èmes} et 3^{èmes} choix de chaque enfant.

Pour les maternelles :

En fin de cycle, chaque enfant recevra via son enseignant, une fiche d'inscription pour le cycle suivant. Les parents devront cette fiche en cochant les jours où l'enfant restera au TAP. Les ATSEMS répartiront les enfants sur leur activité.

En cas de pluie

En cas de pluie, si l'activité proposée se déroule en extérieur, une solution de repli sera proposée. L'intervenant proposera donc un atelier en intérieur.

En cas d'accident

Petit bobo :

Le référent se détache pour soigner l'enfant. Les soins apportés devront être notés dans le cahier.

En cas d'accident plus grave :

- Prévenir le référent
- Appel au 15
- Appel aux parents (si les secours jugent le départ de l'enfant sans attente. Le référent partira avec le blessé et restera en contact avec la famille. Si l'évacuation peut attendre, les secours attendront la famille pour partir aux urgences)
- Préparer la fiche sanitaire de liaison

5.2 REGLES DE VIE / SANCTIONS

Certaines règles de vie sont propres à chaque école. Pour plus de cohérence, nous respecterons évidemment les mêmes règles que sur le temps scolaire.

Ces règles seront communiquées en début d'année scolaire et chaque fois que cela est nécessaire.

Bien entendu, les règles de savoir vivre seront de rigueur sur toutes les écoles et en toutes situations pour les enfants mais aussi pour les adultes.

En cas de faute (débordement, insultes, coups, manque de respect...) des sanctions pourront être mises en place. Ces sanctions devront être adaptées à la faute commise et, dans la mesure du possible, réparatrices.

L'objectif de la sanction est de faire prendre conscience à l'enfant qu'il a fait une erreur pour qu'il ne recommence pas.

5.3 LE ROLE DES INTERVENANTS

Les intervenants viennent proposer une découverte de leurs spécialités. Ils ne doivent pas oublier le côté ludique de la découverte. Ces temps se situant en fin de journée d'apprentissage scolaire, il convient de ne pas les mitrailler d'informations ou être trop directifs dans la démarche. Ces temps doivent se dérouler dans la plus grande convivialité et ne doivent pas se transformer en temps d'apprentissage pur.

Les adultes s'engagent à :

- Etre en contact permanent avec les enfants
- Etre attentif, disponible, actif et à l'écoute des enfants.
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Respecter les règles de vie mises en place
- Communiquer toutes informations concernant les enfants au référent de l'école

5.4 LE ROLE DU REFERENT ET DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Le référent

En des intervenants, le référent devra réaliser :

- La gestion des listes d'enfant
- La gestion des appels aux familles
- La gestion des imprévus (Conditions météorologiques / Absence d'un intervenant)

Le Service Enfance jeunesse

Il gère l'ensemble des organisations TAP sur toutes les écoles et devra faire :

- La récolte et l'étude des propositions des intervenants / enfants
- Le suivi général des activités (planning / inscriptions / bilans...)
- Le recueil des informations et questionnements sur place
- L'évaluation du TAP

